

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2006

Présents : Magali Francou-Carron ; Luc Reynier ; Gaspard Pasdradjian ; Nicole Boulanger ; Jean-Marie Gonsolin ; Arsène Dubois ; Franck Garaud ; Jean-Pierre Pellissier ; Rodolphe Masse

Représenté : Gérard Cardin

Absente : Patricia Celce

1/ Procédure simplifiée de révision du POS

Le Maire rappelle que la société Royans Charpente souhaite s'installer sur la zone artisanale. Toutefois, le terrain envisagé n'est pas constructible. Il faut donc faire une révision simplifiée du POS pour ce projet d'intérêt général pour la Commune. Une concertation préalable avec la population doit être faite, conformément aux procédures et textes de loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de mandater Madame le Maire pour procéder à la révision simplifiée du POS afin de permettre la construction de cette entreprise,
- d'autoriser madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision,
- de soumettre à la concertation de la population, des associations locales, et de toutes autres personnes, les études via réunion publique

Le bilan de la concertation sera présenté devant le Conseil Municipal qui en délibérera. Les services de la DDE seront mis gratuitement à la disposition de la Commune pour assurer la conduite de la procédure de révision simplifiée du POS.

2/ Renouvellement de contrats de travail

Le Maire informe le conseil que deux contrats de travail sont à revoir : l'agent d'entretien à l'Ecole de Corps et à l'Office du Tourisme, et l'agent administratif à temps partiel à l'Office du Tourisme. Cet agent administratif sera amené à effectuer tout remplacement à l'Ecole de Corps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de ces deux contrats de travail.

3/ Questions diverses

- a) **Terrain de basket** : Madame le Maire donne lecture d'un courrier de demande des enfants de Corps pour l'installation d'un panneau de basket dans le village. Le Maire propose de demander au Tennis-Club de Corps de mettre un des deux terrains de tennis du haut de Corps à disposition pour y aménager un terrain de basket. Accord de l'assemblée pour demander l'autorisation au Tennis-Club de Corps, ainsi que sa participation aux travaux.
- b) **Recrutement aux pompiers** : les pompiers de Corps présentent leurs difficultés : il n'y a que 10 pompiers à Corps dont trois stagiaires et un inapte jusqu'en juillet. Ils ne sont donc que 6 pompiers opérationnels dont un absent la semaine. Il est donc nécessaire de lancer un recrutement. Les pompiers demandent l'autorisation de faire une réunion publique d'information le vendredi 28 avril à 18h30 pour inciter des femmes ou des hommes de 16 à 45 ans à devenir sapeur-pompier. Des courriers ciblés seront envoyés à la population. Parallèlement, un dossier complet va paraître dans le Petit Corpatus du mois de mars. La Mairie aidera à ce recrutement en fournissant une liste de la population, en aidant à la mise en place d'affiches, en participant à la réunion d'information.
- c) **Motoculture Odezenne** : Madame le Maire présente la facture de la société Odezenne pour l'achat d'un aspirateur et d'un souffleur pour un montant de 4333€ TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2006 dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2005. Ces crédits seront affectés au compte 21757 pour un montant de 4400€, pour le règlement de la facture de la société Odezenne.

- d) **Permis de construire** : dossier AC303 (M Naghibi) : pose d'un auvent. Le conseil municipal demande un schéma et les dimensions exactes du auvent.

- e) **Permis de construire** : Madame le Maire présente le permis de construire déposé par la société Bouygues Télécom pour la mise en place du relais de téléphonie près du stade de football. Accord de l'assemblée.

- f) **Permis de construire** : dossier SCI Phoenix rue de l'Hôpital. Une demande de pièces complémentaires a été effectuée.

